

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020
L'Officiel n° 05
Du 19 septembre 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 05 du 19 septembre 2019

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- DRIF - GIBERT - GRILLE- JORGE - PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET –ZAMO

Assiste à la réunion : M DURANTE MALVY Fabien-

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BONNET –BOUDET– BOUSQUET – GERARD - MANI- ROGER– SAVIANA- BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE -DAYDE Dominique

Le comité de direction approuve les BO N° 04 du 12 septembre 2019

TIRAGES DES COUPES OCCITANIE , LOPEZ et FAVRE

Les tirages des coupes Occitanie, Lopez et FAVRE ont eu lieu le 19 septembre 2019 au district de l'Aude de football.

Prendre connaissance des rencontres en rubrique concernée « séniors »

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire du district de l'Aude concernant la mise en place de championnats interdistrict jeune s'est déroulée le 12 septembre 2019 à la maison des sports de Carcassonne.

A l'issue de la présentation des championnats, un vote à bulletin secret a confirmé la volonté des clubs d'un championnat « interdistrict »

Le compte rendu est approuvé par le comité de direction du district de l'Aude

- Le 17 septembre 2019, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu au district de l'Ariège en présence d'une délégation du district de l'Aude .

Les clubs ariégeois ont également voté pour un championnat interdistrict entre nos deux districts.

Le Secrétaire général

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 05 DU 19/09/2019

Présents : Mrs VALET - RONTES – GRILLE- DRIF

BRAM AS / FC MALEPERE **1er tour Coupe d'Occitanie du 15/09/19**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Bram par courrier officiel.

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 64 et 90 des RG de la 3F

Considérant que la transmission d'un changement de club s'effectue par footclub au club quitté pour information de demande de licence.

Considérant que le club quitté s'est opposé au changement de club dans les délais.

Considérant qu'au 19/09/19 la décision de la commission est toujours en instance.

Considérant que le joueur DIALLO Abou licence N° 2548553588 à la date de la rencontre n'était pas qualifié.

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité au club du FC Malepere.

Le club de Bram est qualifié pour le prochain tour de la coupe d'Occitanie

Les droits de confirmation sont à la charge du club du FC Malepere.

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

PROJET COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 17 Septembre 2019

Président de séance : VALET Bernard
Représentants C.D.A : ZAMO Jean Pierre -VALET, Bernard – LARUELLE, Jean Marc
Représentants clubs : RECIO, José – PECH Philippe

COMPETENCE de la Commission (article 8 du Statut de l'arbitrage)

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

Ordre du jour

Approbation du dernier PV

Etude des dossiers des arbitres et des clubs

La commission approuve le PV du 18 juin, 22 août et 29 août 2019.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (Article 8 paragraphe 3 du statut de l'arbitrage), dans les conditions de forme et de délais prévus par l'article 190 des règlements généraux de la 3F.

CHACON Robin, Licence N° 1420884657, arbitre indépendant/ Conques US 505973

Dossier déposé le 13 août 2019 et enregistré avec demande de représenter le club de Conques N° 505973

Conformément à l'article 33

Situation de Mr CHACON Robin, il a été licencié au club de

Saison 17/18, licencié au club de Corbières Méditerranée sans le représenter

Saison 18/19, arbitre indépendant

L'ensemble des éléments du dossier est transmis à la CSRA pour suite à donner

MOUSSAOUI Radouane, Licence N° 2544539162, arbitre Pezens 527203/ Indépendant

Dossier déposé le 15 juillet 2019 enregistrement de la demande de licence le 20/08/19. Demande pour d'arbitre indépendant.

Conformément l'article 31 pour une demande de changement de statut.

Aucun justificatif de correspondance n'est présent dans le dossier.

L'ensemble des éléments du dossier est transmis à la CRSA pour suite à donner

TAHIRI Abdelaziz, Licence 2547375524, arbitre Souilhe 539816/ Pezens 527203

Dossier déposé le 13/08/19 et enregistré avec une demande de représenter le club de Pezens dès la saison 2019/2020.

Conformément aux articles 30 et 33, vu les courriers avec le club de Souilhe en date du 5 juin 2019, libérant l'arbitre pour des raisons de restriction budgétaire.

L'ensemble du dossier est transmis à la CRSA pour suite à donner

NAZARI Youssef, Licence 9602596675, arbitre présenté par le club Briolet 590237/ Fac 548132
Dossier déposé le 20 juin 2019 et demande de licence saisie le 19/08/19 par le club du FAC.
Conformément à l'article 24, le choix entre candidature individuelle ou par l'intermédiaire d'un club détermine le statut de l'arbitre pour les deux premières saisons.

Le dossier est transmis à la CRSA pour suite à donner

EL GOULMI Hassan, Licence N°2544052120, arbitre Trapel 548191 / Indépendant

Vu le dossier de demande de licence d'arbitre indépendant pour la saison 2019/2020 de Mr EL GOULMI Hassan, arbitre du club du Trapel Pennautier 548191 la saison 17/18.
Conformément à l'article 31 sur le changement de statut, l'arbitre doit en outre obligatoirement préciser dans sa demande (courrier), les raisons ayant motivées sa décision. Le club quitté a quatre jours francs pour expliciter son refus éventuel par Fooclub.

Après étude du dossier, aucun courrier et aucune motivation sont présents. Conformément aux dispositions du statut de l'arbitrage, Mr EL GOULMI restera rattaché et représentera le club du Trapel Pennautier pour la saison 19/20, sous réserve de son quota de match à réaliser.

AHCINI Salim, licence N° 1465310680, arbitre Luc FC 590197 / Indépendant

Vu le dossier de demande de licence pour la saison 2019/2020 pour être arbitre indépendant.

Le dossier a été déposé le 30/08/19 avec une précision pour être arbitre indépendant la saison 19/20.

Conformément à l'article 31, demande de changement de statut, l'arbitre ne présente aucun justificatif pour son changement de statut vis-à-vis de son club d'origine, Luc FC N° 590197.

Après étude du dossier, conformément aux dispositions des articles 26, 30 et 31, Mr AHCINI Salim, restera rattaché et représentera le club de Luc FC pour la saison 2019/2020 sous réserve de la réalisation de son quota de matchs à réaliser.

DJENADI Mohand, licence NO 2545613693

Vu le dossier de la demande de licence pour cette saison 2019/2020.

Le dossier a été déposé le 27 juillet 2019 avec une demande de représenter le groupement Fresquel Cabardès N° 547920.

Vu la demande de licence, vu l'enregistrement de la licence effectué par le club de Pezens 523207 le 30/08/19.

Conformément à la représentation de l'arbitre vis-à-vis du statut de l'arbitrage, seul le club est concerné par la règle du statut de l'arbitrage. Seuls les clubs composant le groupement sont directement impliqués dans le cadre du statut.

Les arbitres concernés seront pris en considération pour la saison 2019/2020 conformément à l'article 48 des règlements du statut de l'arbitrage. Les clubs, ayant présenté un arbitre dans cette situation, ont jusqu'aux 31 janvier 2019 pour effectuer la saisie. Passé ce délai, les arbitres non saisis ne couvriront pas leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (Article 8 paragraphe 3 du statut de l'arbitrage), dans les conditions de forme et de délais prévus par l'article 190 des règlements généraux de la 3F.

Le secrétaire

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 17 Septembre 2019

Président de séance : VALET Bernard
 Représentants C.D.A : ZAMO Jean Pierre - VALET Bernard – LARUELLE Jean Marc
 Représentants clubs : RECIO José– PECH Philippe

COMPETENCE de la Commission (article 8 du Statut de l'arbitrage)

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

MODIFICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE :

Pour la saison 2019/2020, la date limite de saisie dans FOOTCLUBS des demandes de renouvellement des licences arbitres est fixée au 31 Août. L'arbitre dont la demande de licence « renouvellement » est saisie après cette date ne représente pas son club pour la saison en cours.

ARBITRES NE COUVRANT PAS LEUR CLUB EN 2019/2020 POUR NON-RENOUVELLEMENT DE LICENCE SUR FOOTCLUBS AU PLUS TARD LE 31 AOUT 2019 (avant le 1er septembre 2019)

Nom	Prénom	Club	N°club	Observations
AIT OUARET	Nabil		6511	
BENAMAR	Mohamed		6511	
MOUDDOU	Zaki	Trèbes FC	509410	
CNOCQUART	Claude	Chalabre	515424	
WIRTZLER	Bastien	Bram AS	519689	
MOUDDOU	Wassim	Ste Eulalie	521348	
SAIDI	Idris	Pezens USA	527203	
DENIEPORT	Fabien	Villepinte	527433	
FABRY	Roland	Pexiora	533130	Arrêt
PHILIPPE	Frédéric	Le Cougaing	533755	
CHARPIAT	Cédric	Le Cougaing	533755	
EL KAFLAOU	Mahmoud	St Martin Lalande	534933	
CHARTI	Ines	FUN Narbonne	540547	
EL BAHMANI	Souheilla	Gruissan	541675	
JARDI	Fernand	FAC Carcassonne	548132	
HARAKATE	Khaled	FAC Carcassonne	548132	
LAPORTE MEYNADIER	Henri	Trapel Pennautier	548191	
MUELAS	Xavier	Trapel Pennautier	548191	
ABADI	Marwane	Trapel Pennautier	548191	
COURBES	Clément	Malepere	549438	
TEROITIN	Alexis	UF Lézignan	550059	
MUNERET	Patrick	Malves	550702	Arrêt
GENEL	Tugkan	Coursan EC	552043	
BOUTE	Marine	Clape	552094	
JEAN	Alexis	Clape	552094	
RAYNIER	Fabien	Spartak Lauquet	553414	Arrêt
CALATAYUD	Esteban	Haut Minervois	563596	
MENAGER	Yvan	Salles d'Aude	580855	
SBAOUNI	Mounir	Ozanam	581520	
AITHAD	Aissam	Ozanam	581520	
ELA	Armel	Alaric	581877	
ROUX	Jérémy	Briolet	590237	
DUVAUCHEL	Méven	Briolet	590237	

Nota :

- (a) Dans le cas d'un renouvellement de licence, la commission rappelle aux arbitres et aux clubs qu'un arbitre ne peut couvrir son club que si sa licence est enregistrée sur FOOTCLUBS avant le 1^o septembre (art 33 du statut de l'arbitrage)
- (b) La CDSA remercie les arbitres qui cessent leur activité pour les services rendus au football et plus particulièrement à l'arbitrage.

ARBITRE NE COUVRANT PAS LEUR CLUB EN 2019/2020 AYANT RENOUVELLE LEUR LICENCE SUR FOOTCLUBS APRES LE 31 AOUT 2019 :

Nom	Prénom	Licence	Club	N° Club	Observation	
BEN SAAD	Erahmaoui	2547861807		6511	03/09/19	Indépendant
CAILLAUD	Stéphane	1425334055	Montréal OL	533424	06/09/19	
BAUMEL	Nathan	2545921235	Limoux	517815	15/09/19	
DEDIEU	Sami	2545671368	Naurouze	506197	11/09/19	
DUPRE	Aurélien	2545509981	Gruissan	541675	02/09/19	
MANYAS	Samih	2545366439	UFC Narbonne	580676	02/09/19	Licencié
NID MOUSSA	Samira	9602592836	Gruissan	541675	04/09/19	
PEREZ	Aurelien	2545036050	Naurouze	506197	14/09/19	
TRAVAIN	Lucien	2546079612	Ste Eulalie	521348	05/09/19	

DOSSIER ARBITRE DEPOSE ET NON RENOUVELLE AU 31 AOUT 2019 :

Nom	Prénom	Licence	Club	N° Club	Date dossier	Observation
GADBOIS	Mouhammed	2544986423	UFC Narbonne	580676	15/07/19	
LAPASSET	Jordan	2543987845	FAC Carcassonne	548132	15/07/19	

CLUBS NON EN REGLE AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE AU 1^o SEPTEMBRE 2019 (Art. 48 du statut de l'arbitrage).

Ces clubs peuvent se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage jusqu'au 31/01/2020 en présentant des candidats aux sessions de formation organisées par la CDA.
Les candidats doivent être admis à l'examen et doivent également effectuer leur quota de match pour pouvoir représenter leur club.

En l'absence de candidats, les clubs seront placés sur la liste des clubs en infraction au 01/02/2020 et soumis à des sanctions financières pour la saison 2019/2020 et sportives pour la saison 2020/2021.

La situation des arbitres au regard des clubs est prise en compte au moment de la saisie. Les clubs sont invités à bien vérifier que l'ensemble des documents ont été transmis à la Ligue. La non-transmission des pièces dans les délais annule l'enregistrement de la demande de licence. En conséquence, l'arbitre concerné ne couvrira pas le club pour la saison en cours.

Clubs du district de l'Aude non en règle au 01/09/2019 avec le statut de l'arbitrage

Club	N°	Division	Obligation Statutaire	Arbitre Manquant	Année Infraction	Observations
Armissan Jeune	554462	U13	1	1	4	
Bages	582089	D4	1	1		
Chaurien AS	564161	D4	1	1		1A art 10 bis RdD
ASC Carcassonne	547377	D4	1	1		2A art 10 bis RdD
Domairon Carca	560277	D4	1	1		1A art 10 bis RdD
Chalabre	515424	D2	1	1	2	
Clape Méditerranée	552094	U13	1	1	1	
Coursan EC	552053	D2	1	1	2	
Esperaza FC	564150	D4	1	1		1A art 10 bis RdD
Fleury FC	560279	D4	1	1		1A art 10 bis RdD
Le cougaing	533755	D3	1	1	1	
Lézignan Atlas	564062	D4	1	1		2A art 10 bis RdD
Limoux	517815	D1	1+1	1	1	
Montréal OL	533424	D4	1	1	1	
Montréal FC	560236	D4	1	1		1A art 10 bis RdD
Narbonne UFC	580676	D1	1+1	1+1	4	
Naurouze	506197	D1	1+1	1	1	
Pieusse FC	564098	D4	1	1		1A art 10 bis RdD
St Marcellois	581741	U13	1	1	3	
Sallelois FC	580855	U15	1	1	4	
Villegly FC	529108	D2	1	1	2	

Sous réserve que les autres arbitres licenciés du club soient en règle (quota) en fin de saison

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de sept (7) jours, devant la Commission d'Appel du district de football de l'Aude, dans les conditions de forme et de délai prévus par les articles 188, 189 et 190 des RG de la LFO.

La Commission

COMMISSION SENIORS

PV N° 05 du 19 septembre 2019

Présents : Ms RONTES-DRIF
Excusé : M BOUSQUET

**FORFAIT GENERAL
AMENDE 84€**

Departemental 4 poule C

TRAPEL PENNAUTIER 2

TIRAGE DES COUPES OCCITANIE ET LOPEZ

Présents : Mme ROYER
Ms LACOUR - RONTES- PETROSINO-DRIF-GRILLE-GIBERT-PITIE- BERTI – AKLI

Clubs présents : BRIOLET – FAC - PEXIORA - TREBES

Matches le 29/09/2018 à 15h

COUPE OCCITANIE 2^E TOUR

PEXIORA – CASTELNAUDARY

ST NAZAIRE – TREBES

NARBONNE UFC – RAZES OL

HT MINERVOIS – FC CORBIERES

BRAM ou MALEPERE (CSR) – MOUSSAN

US MINERVOIS – LIMOUX

OL ST ANDREEN - GRUISSAN

EXEMPT FC BRIOLET

COUPE LOPEZ 2^E TOUR

FC ALARIC – STE EULALIE
ESPERAZA – NAUROUZE LABASTIDE
COURSAN EC – CHALABRE
ASC DES ILES – VILLEDUBERT
MAS STES PUELLES – FAC
VENTENAC – ST PAPOUL
SAISSAC CAB – BELPECH
FC CHAURIEN – BRAM ou MALEPERE (CSR)
SALLES SUR L HERS– CUXAC D AUDE
VILLASAVARY – FANJEAUX
MALVES - SPARTAK DU LAUQUET
Exempt ALZONNE

COUPE FAVRE 1^E TOUR

VILLEPINTE – MONTAGNE NOIRE
AS DOMAIRON - FC QUILLAN
LE COUGAING – VILLEGLY
CAUX SAUZENS – SOUILHE
PIEUSSE – ST MARTIN LALANDE
BAGES- TRAPEL P

Le président de la commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 19 septembre 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M AKLI

Excusé : M MANI, BONNET,

Poule Championnat U19

Championnat en poule unique, début de la compétition le week-end du 5 octobre 2019

GCSM

UF LEZIGNAN

GFC

Entente GRAND MALEPERE

FC COUGAING

O CUXAC D'AUDE

FC MASSOGIEN

ST GIRON

Réunion avec l'ensemble des clubs concernés le mardi 01E octobre à 19h au siège du District de l'Aude afin de définir les modalités d'organisation des compétitions Championnat, Coupe Inter District et Challenge LOUBATIERES.

Poules Championnats 1^{ère} Phase U17

Poule A	Poule B	Poule C
LIMOUX FC	SC NARB MONTPLAISIR	TRAPEL PENNAUTIER
COC CASTELNAUDARY	Group Corbières Sud Minervois	FC BRIOLET
GFPLM	O CUXAC D'AUDE	CARCASSONNE FAC
ENT ST PAPOUL SOUL ST MART	MJC GRUISSAN	HAUT MINERVOIS
Ent GRAND MALEPERE	FC CORBIERES MEDIT	UXS CONQUES
	FU NARBONNE	UF LEZIGNANAIS

A la fin de la 1ère phase les deux premiers de chaque poule montent en poule D1.

La poule D1 sera composée de 8 équipes dont 6 équipes du District de l'Aude et 2 équipes du District de l'Ariège.

Les 2 premiers de la poule D1 accéderont au championnat de ligue quelque soit son District d'appartenance.

Poules Championnats 1^{ère} Phase U15

Poule A	Poule B	Poule C
FC COUGAING	GFPLM	FC SALLELES D'AUDE
FC CHALABRE	US CONQUES 2	GCSM
QUILLAN FAHVA	TRAPEL PENNAUTIER 2	O CUXAC D'AUDE
LIMOUX FC	Group FRESQUEL CABARDES	FC CORBIERES MEDIT
FC MASSOGIEN	Ent GRAND MALEPERE	MJC GRUISSAN
	CASTELNAUDARY 2	

Poule D	Poule E	
US MINERVOIS	TREBES FC 2	
UF LEZIGNANAIS	TRAPEL PENNAUTIER 1	
TREBES FC 1	FC BRIOLET	
SC NARBONNE MONTPLAISIR	FC MALEPERE	
HAUT MINERVOIS	US CONQUES 1	

A la fin de la 1ère phase le premier de chaque poule ainsi que le meilleur 2^{ème} de toutes les poules montent en poule D1.

La poule D1 sera composée de 8 équipes dont 6 équipes du District de l'Aude et 2 équipes du District de l'Ariège.

Les 2 premiers de la poule D1 accéderont au championnat de ligue quelque soit son District d'appartenance.

Début du Championnat 1^{ère} phase U17 – U15 le week-end du 28 et 29 septembre 2019

EQUIPES ENGAGÉES EN COUPE DE L'AUDE

Rappel : Chaque club pourra engager qu'une seule équipe par catégorie voire PV assemblée générale du 15 juin 2019

Catégorie U17	
1	LIMOUX
2	GFPLM
3	ENT ST PAPOUL SOUIL ST MART
4	SC NARBONNE MONTPLAISIR
5	GCSM
6	CUXAC D'AUDE
7	MJC GRUISSAN
8	FC CORBIERES MEDIT
9	UF LEZIGNANAIS
10	TRAPEL PENNAUTIER
11	ENT GRAND MALEPERE
12	FC BRIOLET
13	HAUT MINERVOIS
14	US CONQUES
15	FU NARBONNE
16	CO CASTELNAUDARY
17	CARCASSONNE FAC
18	Gr FRESQUEL CABARDES

Catégorie U15	
1	FC COUGAING
2	FC CHALABRE
3	LIMOUX FC
4	FC MASSOGIEN
5	GFPLM
6	TRAPEL PENNAUTIER
7	Gr FRESQUEL CABARDES
8	ENT GRAND MALEPERE
9	CUXAC D'AUDE
10	GCSM
11	MJC GRUISSAN
12	FC CORBIERES MEDIT
13	FC SALLES D'AUDE
14	US MINERVOIS
15	UF LEZIGNANAIS
16	TREBES FC
17	HAUT MINERVOIS
18	FC BRIOLET
19	FC MALEPERE
20	US CONQUES
21	SC NARBONNE MONTPLAISIR
22	FU NARBONNE

23	CO CASTELNAUDARY
24	CARCASSONNE FAC

Le tirage au sort du 1^{er} Tour aura lieu le jeudi 3 octobre 2019 à 18h30 au siège du District.

EQUIPES CHALLENGES LOUBATIERES

Rappel : Chaque club pourra engager qu'une seule équipe par catégorie évoluant en Championnat District voire PV assemblée générale du 15 juin 2019

District de l'Aude

Catégorie U17	
1	LIMOUX
2	GFPLM
3	ENT ST PAPOUL SOUIL ST MART
4	SC NARBONNE MONTPLAISIR
5	GCSM
6	CUXAC D'AUDE
7	MJC GRUISSAN
8	FC CORBIERES MEDIT
9	UF LEZIGNANAIS
10	TRAPEL PENNAUTIER
11	ENT GRAND MALEPERE
12	FC BRIOLET
13	HAUT MINERVOIS
14	US CONQUES
15	FU NARBONNE
16	CO CASTELNAUDARY
17	CARCASSONNE FAC

Catégorie U15	
1	FC COUGAING
2	FC CHALABRE
3	LIMOUX FC
4	FC MASSOGIEN
5	GFPLM
6	TRAPEL PENNAUTIER
7	Gr FRESQUEL CABARDES
8	ENT GRAND MALEPERE
9	CUXAC D'AUDE
10	GCSM
11	MJC GRUISSAN
12	FC CORBIERES MEDIT
13	FC SALLES D'AUDE
14	US MINERVOIS
15	UF LEZIGNANAIS
16	TREBES FC
17	HAUT MINERVOIS
18	FC BRIOLET

19	FC MALEPERE
20	US CONQUES
21	SC NARBONNE MONTPLAISIR
22	FU NARBONNE
23	CO CASTELNAUDARY
24	CARCASSONNE FAC

En attente des équipes de l'Ariège

Le président de la Commission

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 05 du 19 septembre 2019

Présidente Mme ROYERPrésent: M. GONZALEZ José**RESPONSABLES D'EQUIPES SENIORS FEMININES**

Nom	Club	Tel	Mail
VIMAL DU MONTEIL	FC MALEPERE - VENTENAC	06 83 80 22 48	Guy.vdm11@yahoo.fr
PISTRE	TRAPEL/MARTYS	06 98 05 50 27	virfabre@yahoo.fr
ADRIAENSSENS	FC MALEPERE - VENTENAC	06 35 19 87 56	adriaenssensfrancois@gmail.com
GILL Fabrice	FC VILLEGLY	06 82 25 15 87	Vigilance1969@free.fr
SEMECHAL Julien	FC ALARIC	06 45 13 54 72	jujunatiojade@gmail.com
EZQUERRA Jérémy	FC ALARIC	07 86 07 30 63	ezquerrinho@hotmail.fr
OLIVEIRA Filipe	LUC/MOUSSAN	06 47 96 42 93	Filipe.resende11@gmail.com
GALINIER Vincent	E. NAUROUZE L	06 11 30 37 87	espacesverts@marson.fr
BIREBENT Bastien	E. NAUROUZE L	06 58 71 94 92	Birebent.b@gmail.com
PERRAMOND	ES MALVES	06 47 86 79 73	emmalumière@yahoo.fr
CASTEL Jean	FANJEAUX	06 76 03 39 88	Castel.jp@gmail.com
DREUILHE J Jacques	ST PAPOUL	06 23 31 00 52	Jjoheuille@arterris.fr
MICHELET	PEZENS	06 58 55 03 42	Adrien.michelet@gmail.com
CALMETTES J-Pierre	GFPLM	06 21 35 24 91	Jackie.esquirol@hotmail.fr
HERNANDEZ Aurélien	US MONTAGNE N	06 83 32 34 67	aurelienhernandez@gmail.com
BENET Jonathan	US MONTAGNE N		
RENOU Laurent	VILLEGLY	06 35 28 24 69	lolotapis@hotmail.fr
RENOU Alexandra	VILLEGLY	06 25 84 34 71	Alycia60@hotmail.fr

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2019

Présidente : Mme ROYER

Clubs présents :

Nom	Club	Tel	Mail
PEREZ	E. NAUROUZE L	06 68 52 37 16	Fernant.perez@orange.fr
GALINIER Vincent	E. NAUROUZE L	06 11 30 37 87	espacesverts@marsou.fr
BAPTISTE Florian	FCCM	06 77 05 06 43	Vosgien57260@hotmail.fr
BLONDELLE Pauline	TREBES	06 41 88 77 61	Blondelle.pauline77@gmail.com
MERLIN Sébastien	SCNM / LUC	06 80 43 71 32	sebcaromerlin@hotmail.fr
OSMONT Tony	SCNM / LUC	06 14 04 65 02	Tony.osmont@sfr.fr
MACEDU Silvia	SCNM / LUC	06 42 07 52 55	Silvia.macedu@sfr.fr
CONTRERAS Emmanuelle	MALVES	06 06 80 48 41	emmalumiere@yahoo.fr
MAURY Alexandre	GFPLM	06 21 49 69 37	Momo1383@hotmail.fr
AZAM Nicolas	GFPLM	06 02 07 33 23	Azamnico79@gmail.com
DESSAGNES	HMO	06 03 22 26 07	Jp-bmw776@hotmail.fr
BOUBOUT Alexandre	UF LEZIGNAN	06 95 83 15 27	Alexandre.boubout@gmail.fr
MAILLE Jeremie	FCM	06 50 75 42 47	Maille.jeremie@orange.fr
FERNANDEL Mickael	FCM	06 30 64 73 86	Micfern11@orange.fr
BOURGEAIS Eric	TPFC	07 71 28 18 04	anligaro@outlook.fr
CARAYOL Marc	TPFC	06 83 32 32 81	marccarayol@free.fr

Rentrée jeunes U6F à U12F le 05 octobre 2019 (non licenciées acceptées) . Lieu à déterminer

Avenant au règlement : Dans la catégorie U12F sera autorisé 2 U13F seulement.

Championnat U15F (Utilisation de la FMI)

CALENDRIER FEMININES U15 - Phase 1 (saison 2019 /2020)

Equipes engagées	
1	FC CORBIERES MEDITERRANEE
2	UF LEZIGNANAIS
3	LIMOUX FC
4	UFC NARBONNAIS
5	NAUROUZE LABASTIDE
6	SC NARBONNE MONTPLAISIR / LUC
7	
8	



Phase 1 - uniquement matchs aller
 Matchs le Samedi après-midi

01/09/2019	08/09/2019	15/09/2019	22/09/2019	29/09/2019	06/10/2019	13/10/2019	20/10/2019	27/10/2019	01/11/2019	03/11/2019
				A1	A2	A3				
10/11/2019	11/11/2019	17/11/2019	24/11/2019	01/12/2019	08/12/2019	15/12/2019	22/12/2019	25/12/2019	29/12/2019	01/01/2020
A4		A5	Rattrapage	FUTSAL						
05/01/2020	12/01/2020	19/01/2020	26/01/2020	02/02/2020	09/02/2020	16/02/2020	23/02/2020	01/03/2020	08/03/2020	15/03/2020
22/03/2020	29/03/2020	05/04/2020	12/04/2020	13/04/2020	19/04/2020	26/04/2020	01/05/2020	03/05/2020	08/05/2020	10/05/2020
17/05/2020	21/05/2020	24/05/2020	31/05/2020	07/06/2020	14/06/2020					
			FINALES COUPES	FINALES CHAMPIONNATS						

Carcassonne le: jeudi 19 septembre 2019

Légende :

jours fériés
 Vacances scolaires

	Catégories		Catégorie	Catégorie	Catégorie
	U6/U7	U8/U9	U12	U15	U18
FC Malepere	X	X	X		
Trapel		X	X X		X
FC Cougaing	X	X			
FUN		X	X		X
MJC CFC Gruissan			X		
Haut Minervois Olympe			X		
UFC Narbonnais			X	X	
Clape Méditerranée EC Coursan	X	X	X		
Entente Naurouze Labastide				X	
FC Corbières Méditerranée	X	X	X	X	
Entente Luc - Narbonne montplaisir				X	
Limoux FC				X	
US Conques		X X			
GFPLM			X		
Uf Lezignan			X	X	X

TIRAGE COUPE DE L'AUDE FEMININES A 11
(Tour préliminaire et ¼ de finale)

Jeudi 19 Septembre 2019 à 18h30

Clubs présents :

FC BRIOLET

Tour préliminaire de cadrage (matches le WE du 05 et 06 Octobre 2019)

14 clubs engagés (2 exempts – dont FFBC toujours qualifié en coupe de France)

Match 1 : MONTAGNE NOIRE / TRAPEL PENNAUTIER – LES MARTYS

Match 2 : VILLEGLY / MALVES

Match 3 : MALEPERE VENTENAC / FC BRIOLET

Match 4 : ST PAPOUL / FU NARBONNE

Match 5 : NAUROUZE LABASTIDE / FC ALARIC

Match 6 : USA PEZENS / LUC - MOUSSAN

Clubs exempts:

FFBC (match coupe de France à la même date que coupe de l'Aude)

FC CORBIERES MEDITERRANEE

Nota : tous les clubs éliminés peuvent partir en coupe à 8 (à confirmer par mail auprès du District avant le Jeudi 17 Octobre 2019)

Tirage ¼ de Finale (date des matchs à confirmer mais normalement le WE du

24 Novembre 2019)

- Vainqueur Match 5 (*Naurouze Labastide / Alaric*) / **FF BASSIN CARCASSONNAIS**

- Vainqueur Match 2 (*Villegly / Malves*) / Vainqueur Match 6 (*Pezens / Luc Moussan*)

- **FC CORBIERES MEDITERRANEE** / Vainqueur Match 1 (*Montagne Noire / Trapel*

Pennautier Les Martyrs)

- Vainqueur Match 4 (*ST Papoul / FU Narbonne*) / Vainqueur Match 3 (*Malepère Ventenac / FC BRIOLET*)

JOURNEES DES 21 et 22/09/2019**POULE A**

FC CORBIERES – LUC MOUSSAN
NARBONNE UFC – FUN (rencontre à 8)
PEZENS – VILLEGLY
MALVES – ALARIC (rencontre à 8)

POULE B

FC BRIOLET – US MONTAGNE NOIRE
GFPLM – MALEPERE/VENTENAC (rencontre à 8)
ST PAPOUL – NAUROUZE LAB
TRAPEL/LES MARTYS – FANJEUX (rencontre à 8)

La Présidente de la commission

**COMMISSION DES TERRAINS
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS
SPORTIVES**

PV N° 05 du 19 septembre 2019

Président: M. PETROSINO François

**TERRAINS OU LES MATCHS PEUVENT SE DEROULER
EN NOCTURNE**

BRAM (District)
VENTENAC (District)
CARCASSONNE MAZET (District-Ligue)
CASTELNAUDARY LE MILLENAIRE (District)
CASTELNAUDARY LE COUBERTIN (District-Ligue)
PALAJA (District-Ligue)
CAZILHAC (District)
MOUSSAN (District)
CAUNES MINERVOIS (District-Ligue)
VILLEPINTE (District)
ST PAPOUL (District)
BELPECH (District)
PEXIORA (District)
LEUCATE (District-Ligue)
PIEUSSE (District)
FANJEAUX (District)

ECLAIRAGE A REVOIR

ST NAZAIRE D AUDE
ST DENIS
VILLARDONNEL
VILLASAVARY le 24 septembre 2019 à 20h30
PEZENS le 25 septembre 2019 à 20h30

Le Président de la Commission
M. PETROSINO